

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
30 novembre 2023 à Givrins

69 communes membres, 37 présentes, 27 excusées, 5 absentes, équivalent à 160 suffrages sur 311, la majorité absolue est à 81 suffrages. (54 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Bougy-Villars, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésérèx, Coinsins, Coppet, Denens, Dully, Eysins, Féchy, Gingins, Givrins, Grens, Jouxten-Mézery, La Rippe, Lussy-sur-Morges, Lutry, Mies, Montagny-près-Yverdon, Mont-sur-Rolle, Paudex, Perroy, Prangins, Rolle, Rougemont, Signy-Avenex, Tolochenaz, Trélex, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Begnins, Buchillon, Commugny, Corbeyrier, Corseaux, Crans, Cuarnens, Daillens, Eclépens, Essertines-sur-Rolle, Founex, Genolier, Henniez, Lavigny, Le Vaud, Lully, Mex, Moiry, Penthalaz, Penthaz, Pully, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Syens, Tannay, Vaux-sur-Morges et Yens.

Sont absentes, les communes de :

Bremblens, Echandens, Gimel, Mauraz et Montricher.

Points forts de l'Assemblée générale

- Election complémentaire au Comité
- Budget 2024
- Actualités politiques et état des lieux par dicastères
- Présentation Equitim

Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour et des procès-verbaux
3. Etat des lieux par dicastère et actualités politiques
4. Élection complémentaire au Comité
5. Règlement sur les frais et vacations
6. Budget 2024
7. Divers et propositions de l'assemblée

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Le Président ouvre la séance à 19h05. Il salue Mme Regula Zellweger, Syndique de la commune de Givrins, hôte de cette séance. Il accueille M. Michel Preytregnet, Syndic de la commune de Duillier, non-membre, qui a accepté notre invitation. Il salue également MM. Deriaz, Piot et Lambert de la Fondation Equitim.

Il passe la parole à Mme Regula Zellweger, qui salue et souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Elle présente rapidement la commune de Givrins en quelques chiffres, précisant que Givrins ne s'explique pas, elle se vit. Elle indique par ailleurs que sa commune accueillera la Cantonale des Jeunesses du 31 juillet au 8 août 2024 et invite l'assemblée à y participer.

Mme Zellweger est chaleureusement applaudie.

2. Adoption de l'ordre du jour et des procès-verbaux

M. Buttin propose de passer le point 3 en 6^e position, l'ordre du jour est ainsi accepté.

Concernant les PV de l'AG du 25 mai à Saint-Prex et l'AG extraordinaire du 22 juin à Eysins, M. Pierre-Alain Schmidt demande à ce que son nom soit correctement orthographié. Sans autres remarques, les PV sont acceptés à la majorité, moins 1 abstention.

3. Election complémentaire au Comité

Le Président informe l'assemblée que suite à la démission de M. Robert Middleton, le Comité a souhaité compléter son équipe. Géographiquement l'ADCV est très représentée par les communes de l'ouest du Canton, le Comité souhaiterait modifier cet état de fait par une meilleure représentation de l'est et du nord et propose la candidature de M. Etienne Blanc, Municipal de Lutry.

M. Buttin demande s'il y a d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas, le Président passe donc la parole à M. Etienne Blanc.

Âgé de 53 ans et père d'un garçon de 12 ans, il a fait carrière dans la finance et la banque. Il est actuellement Chef de projet chez Pro Infirmis Vaud, avec pour mission de faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap, ainsi que Municipal de Lutry en charge des Finances, Gérances, Travaux et Domaines.

M. Blanc avait assisté à l'AG du 23 juin 2022 à Rougemont, en qualité de commune invitée, non-membre. Il avait eu l'occasion de répondre à l'inquiétude du Municipal de Dully concernant l'arrivée de grandes communes à l'ADCV. Aujourd'hui plus que jamais, M. Blanc constate que toutes les communes vaudoises, quelle que soit leur taille, sont dans le même bateau. Elles ont toutes les mêmes problèmes et doivent surtout lutter pour leur autonomie.

Le Président propose la candidature de M. Blanc au vote. Ce dernier est élu à l'unanimité. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue au Comité de l'ADCV.

4. Règlement sur les frais et vacations

Le Comité a préparé une modification concernant le montant des indemnités aux délégués de l'ADCV qui doit être validée par l'AG. Le Secrétaire général passe la parole à M. Pierre Stampfli, trésorier.

M. Stampfli indique que le règlement actuel date de 6 ans. La modification majeure proposée par le Comité est de passer les indemnités du Président au forfait. En effet, le Président est actif dans tous les dicastères et le forfait facilitera le travail du secrétariat, de la comptabilité et du trésorier.

L'assemblée n'ayant pas de question, M. Hautier passe le sujet à votation : le règlement est accepté à l'unanimité.

5. Budget 2024

Le Secrétaire général repasse la parole à M. Stampfli. En préambule, le trésorier souhaite s'excuser pour une faute de frappe dans le texte, le bénéfice prévu pour 2024 est bien de CHF 784.- (et non pas CHF 783.-). Chacun aura remarqué que le paragraphe « contexte général » est plus dense que les années précédentes, il s'agit d'une nouveauté dans le préavis en termes de communication, qui facilite la lecture et la compréhension du document.

Le trésorier ouvre la discussion. L'assemblée n'a pas de remarque, ni de question.

M. Hautier soumet le budget 2024 à votation. Il est accepté à l'unanimité.

6. Etat des lieux par dicastère et actualités politiques

Le Secrétaire général passe la parole à M. Buttin. Le texte d'introduction du Président se trouve en annexe.

Le Secrétaire général excuse M. Raoul Sanchez, responsable du social et de la cybersécurité et passe la parole successivement aux membres du Comité de l'ADCV.

M. Pierre-Alain Lunardi, responsable des dicastères scolaire/parascolaire, police et sécurité, a trois messages à l'attention de l'assemblée :

1) La commission des constructions scolaires s'est réunie en novembre au sujet du cadre de référence et a rencontré M. Borloz. M. Lunardi a demandé que les mesures soient simplifiées dès avril 2024. Il suit le dossier.

2) Dans le cadre du Conseil Cantonal de Sécurité et au sujet des Gens du voyage, M. Venizelos a fait une tournée des communes pour trouver des terrains pour les accueillir. La recherche porte sur des terrains pour une dizaine de caravanes au maximum, de février à octobre. L'activité professionnelle des Gens du voyage est à surveiller de près, mais il faut noter que leur arrivée est très attendue par les entreprises suisses.

Toujours au sujet de la sécurité, avec les débordements de hooligans lors de match de foot, le CCS a constaté que les besoins des communes sont différents par rapport à ce qui est enseigné.

M. Andreas Sutter, en tant que nouveau Président de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), donne un point de situation sur la fondation qui vient de fêter ses 15 ans. Vivant une période de transition, le Conseil de fondation se pose beaucoup de questions. Dans un contexte en constante évolution il est primordial d'offrir une accessibilité à l'accueil pour tous. Depuis 2007 le Canton de Vaud a fait d'énormes progrès. Grâce à la gouvernance en place et ses réseaux, la FAJE a mis sur pied un système qui va dans la bonne direction. A noter : la FAJE réinjecte 150 Mios dans ce système et elle observe les demandes de tous les acteurs de l'accueil de jour.

M. Pierre Stampfli, responsable du dicastère Aménagement du territoire, rappelle que le CE a prévu de revoir intégralement le plan directeur cantonal. Le grand public a par ailleurs été sollicité par un questionnaire. Un Groupe d'Accompagnement composé d'une trentaine d'associations travaillera sur le dossier, cela ne va pas être simple. Une première séance a eu lieu le 15 novembre, 4 séances sont prévues jusqu'en 2025.

M. Stampfli espère qu'on arrivera à regagner de l'autonomie communale en utilisant la marge de manœuvre à disposition du Canton. L'ADCV s'appliquera à se battre pour les communes.

La révision prendra du temps, il est prévu que le Grand Conseil se prononce à l'horizon 2027. Par la voix de M. Turratti, Directeur de la DGTL, le CE a également décidé, en parallèle au PDCn, de s'attaquer à la révision de la LATC. Les communes et l'ADCV seront impliquées.

M. Stampfli a assisté aux AG de l'Associations des communes suisses : une séance en avril pour les associations cantonales et une en novembre pour les associations romandes. A noter qu'à Neuchâtel, une initiative populaire a demandé et obtenu que le 50% de la péréquation fédérale versée au canton soit attribuée aux communes. De même, l'interdiction de la double majorité a été votée dans ce même canton, il ne sera plus accepté de double mandats tel qu'être député du GC et membre d'un exécutif local.

M. Denys Jaquet, responsable communication, évoque la nouvelle stratégie prévue pour les trois années à venir. Les actions engagées et futures : nouveau logo, nouveaux supports de communication, mise en œuvre de plateformes thématiques par dicastère et une rencontre annuelle avec les municipaux concernés par thématiques, synthétisation des informations. L'objectif est d'apprendre à se connaître, comprendre les besoins des communes membres de l'ADCV, en bref, une nouvelle dynamique pour se rapprocher de vous !

M. Alain Jaccard, responsable énergie, mobilité et route, propose un point sur deux lois.

Les discussions concernant le règlement de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) sont confidentielles, mais M. Jaccard peut informer l'assemblée que lors de la dernière séance, une 31^e version a été présentée. M. Jaccard est satisfait d'avoir pu apporter passablement d'éléments dans l'intérêt des communes. Il est notamment intervenu pour relater le mécontentement des communes par rapport à la nouvelle procédure de dérogation pour l'abattage d'arbres.

La prise de position concernant la révision de la loi sur l'énergie a nécessité beaucoup de travail en collaboration avec le Secrétaire général. Le 27 mars 2023 est une date à retenir, puisque dans le cadre des Rencontres de l'ADCV, M. Venizelos sera notre invité.

M. Jaccard participe également à des ateliers de discussion sur les routes avec la DGMR, qui réunissent une trentaine de partenaires. On se dirige vers une loi sur la mobilité.

M. Farhad Kehtari, responsable du dicastère finances, informe que le parcours politique de la NPIV est lancé. Une commission du GC y travaille, qui a par ailleurs auditionné l'ADCV. Pour rappel, l'entrée en vigueur de la NPIV est fixée au 1^{er} janvier 2025. M. Kehtari mentionne qu'un GT de suivi technique de la NPIV, interne à l'ADCV, a été créé, composé de trois boursiers de communes membres ainsi que du Secrétaire général de l'ADCV.

M. Gérard Produit, dicastères finance, scolaire/parascolaire et social, évoque le sujet sensible de l'accueil des migrants. Le canton de Vaud accueille 9,4% des migrants en Suisse. Le CE et les communes ont l'obligation d'assumer l'accueil des migrants en collaboration avec l'EVAM. Un état des lieux a été fait et il en ressort que les communes de certains districts (notamment Nyon, Morges ou Gros-de-Vaud) devraient accueillir plus. Il vaut la peine de se préparer à accueillir plutôt que d'en être contraint.

7. Divers et proposition de l'assemblée

Le Secrétaire général demande si l'assemblée souhaite s'exprimer. **M. Pierre-Alain Schmidt**, Syndic de Mies, revient sur la réforme de l'imposition minimale de l'OCDE, l'ADCV a-t-elle été active sur la question ? Le Président répond par l'affirmative, faisant mention d'un récent courrier à l'Etat et lors de l'audition par la commission du GC. L'ADCV a rappelé sa demande qu'un tiers soit reversé aux communes s'il y a des rétrocessions fédérales.

Concernant le contre-projet à SOS Communes, M. Schmidt rappelle qu'il ne faut pas confondre les réflexions sur l'avenir de la NPIV et les réflexions sur les communes recourantes. M. Buttin rappelle que l'ADCV ne prendra plus position concernant les communes recourantes, ni SOS Communes, selon l'accord institutionnel qui a été signé avec l'aval de l'assemblée générale.

M. Buttin en profite pour saluer le Député Pierre-André Romanens qu'il n'avait pas vu arriver. Il le remercie ainsi que Mme Josephine Byrne Garelli pour leur courage.

M. Hautier rappelle que le Comité de l'ADCV a une place vacante de délégué pour les questions liées aux églises.

Il informe également l'assemblée des dates retenues pour les AG et les Rencontres de l'ADCV en 2024, à savoir :

- Mercredi 27 mars : Rencontres de l'ADCV sur le thème de l'énergie avec M. Venizelos
- Mercredi 22 mai : AG (comptes 2023)
- Mercredi 18 septembre : Rencontres de l'ADCV
- Jeudi 28 novembre : AG (budget 2025)

Les communes qui souhaitent accueillir ces événements peuvent s'adresser au Secrétaire général.

M. Hautier clôt la partie formelle de l'assemblée et M. Buttin passe la parole aux représentants de la Fondation Equitim, nos invités de la soirée. En introduction, M. Jean-Pierre Deriaz, co-fondateur de l'ADCV, se réjouit que cette association soit en pleine forme. En préambule, il présente MM. Daniel Mauser, Président et Clément Lambert, Chef de projet. Les anciens préfets, Marc-Etienne Piot (Gros-de-Vaud), Etienne Roy (Jura Nord vaudois) et Jean-Pierre Deriaz (Nyon) ont rapidement adhéré et accepté d'être les ambassadeurs de ce projet.

La fondation a été créée par le constat qu'il manquait un créneau dans l'immobilier pour les classes moyennes. M. Deriaz a la conviction que le partenariat entre les communes et Equitim a sa raison d'être afin de ne pas vendre des terrains, mais plutôt de les mobiliser et ainsi répondre à une demande de logements tout en obtenant un gain régulier.

M. Clément Lambert présente la Fondation et détaille le projet. Eléments à retrouver sur leur site : <https://fundim.ch/equitim>

M. Piot explique les piliers de la fondation, notamment le travail au prix coûtant et le rendement participatif. La rente est également intéressante et dynamique, parce que du début à la fin d'un projet, la commune touche au minimum la rente définie au départ. La commune participe à la création, à toute la réalisation ainsi qu'à la mise à disposition du projet.

La présentation sur écran dévoile le témoignage du Syndic de Cheseaux, qui a réalisé un quartier avec Equitim. M. Lambert poursuit avec les valeurs d'Equitim (à retrouver sur leur site internet). Il détaille l'opération de Cossonay, les audits internes et 15 opérations en cours. L'opération de Chexbres est une exception, puisqu'Equitim a acheté un bâtiment à la commune pour une rénovation énergétique globale.

M. Lambert remercie l'assemblée de son attention et informe que les représentants d'Equitim sont à disposition pour toute question lors de la partie récréative qui va suivre. Il est chaleureusement applaudi.

M. Mario Charles Pertusio, Syndic d'Eysins, souhaite informer l'assemblée d'une expérience toute récente que sa commune a vécue. Chacun a entendu parler des changements introduits ces derniers jours dans la LPPL : il est intéressant de constater que la LPPPL permet aux communes d'acquérir des terrains en fonction de leur situation financière. Par le biais de la Fondation des Peupliers, Eysins a préempté un terrain, avec l'aval de son conseil communal. Le LPPPL permet aussi la création de LUP.

Sans autres questions, M. Buttin clôt la séance et convie l'assemblée, au nom de la Syndique de Givrins, à l'apéritif.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 20h48

Calendrier 2024

Assemblées Générales et Rencontres de l'ADCV

- Mercredi 27 mars : Rencontres de l'ADCV sur le thème de l'énergie avec M. Venizelos
- Mercredi 22 mai : AG (comptes 2023)
- Mercredi 18 septembre : Rencontres de l'ADCV
- Jeudi 28 novembre : AG (budget 2025)

Annexes (documents consultables sur le site de l'ADCV)

- Texte d'introduction de M. Buttin à l'actualité de l'ADCV
- Présentation de l'ADCV